

Enfants de parents condamnés ou exécutés

**DE QUELLE MANIÈRE SONT-ILS TOUCHÉS?
QUELLE AIDE PEUT LEUR ÊTRE APPORTÉE ?**



De quelle manière une sentence de mort envers un des parents affecte-t-elle ses enfants?

L'arrestation, la condamnation et la (possible) exécution d'un parent ont des effets dévastateurs sur les enfants mais ces conséquences ne suscitent que peu d'attention dans le système de justice pénale.

Consécutivement à l'incarcération d'un parent, les enfants souffrent fréquemment d'une modification ou d'une détérioration de leurs conditions de vie; leurs relations aux autres sont affectées et ils sont atteints dans leur santé physique et mentale et dans leur bien-être.

Leur ressenti et leur comportement dépendront de divers facteurs tels que la personnalité et la situation de chacun, la réaction des personnes qui les entourent (notamment la personne chargée de s'occuper de l'enfant), l'étape de la procédure pénale et la réaction du public/des médias.

Certaines étapes par lesquelles passent les enfants de condamnés à mort sont semblables à l'expérience de tout enfant de parent emprisonné. D'autres sont différentes, principalement le traumatisme de l'anticipation, l'exécution elle-même et

.....
Je pense que les gens devraient comprendre que la peine de mort fera plus de mal aux enfants qu'à l'homme que vous avez exécuté. Elle va détruire leur vie.

Keith¹

ses répercussions. D'ailleurs, ces enfants reçoivent peu de considération et d'aide.

Les conséquences de la condamnation à mort d'un parent et les recommandations citées dans ce texte sont basées sur la recherche (voir sous 'Information complémentaire') et sur l'expérience directe d'experts qui travaillent avec des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés.

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés supportent un fardeau unique causé par un acte de l'Etat

Contrairement à toute autre sanction pénale, l'exécution d'un parent coupe la relation parent-enfant de façon irrévocable. L'enfant doit faire face à la menace, puis à la réalité de la perte d'un parent par mort violente perpétrée par l'Etat.

Cette situation provoque des traumatismes physiologiques, émotionnels ou autres importants. L'angoisse de savoir qu'un être cher va être exécuté peut être exacerbée par l'indifférence ou l'hostilité du public ou par les autorités qui soit ignorent soit refusent délibérément de prendre en compte les besoins émotionnels et matériels de ces enfants.

Alors que des services apportant de l'aide aux victimes de crimes peuvent exister, en règle générale, les enfants et la famille de ceux qui commettent un crime ne sont pas considérés comme victimes et rien n'est mis en place pour leur apporter de l'aide. Même dans les cas de meurtre à l'intérieur d'une famille, où les enfants sont ceux de la victime et de l'auteur du crime, les services d'aide aux victimes sont sous-équipés pour leur apporter de l'aide. Les services peuvent même ne pas se sentir obligés d'aider ces enfants, ignorant le fait qu'ils sont aussi des victimes et les considérant avant tout comme

les enfants de l'auteur du crime. Même lorsque ces services essaient d'aider, ils ne reconnaissent pas correctement la nature conflictuelle de la situation des enfants et les besoins spécifiques induits par les difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés.

La littérature existante a toujours fait le lien entre la condamnation à mort ou l'exécution d'un parent et des effets psychologiques et émotionnels majeurs sur les enfants et la famille. Parmi les réactions observées l'on trouve:

Une faible estime de soi; un embarras par rapport à soi ou à d'autres personnes; le fait de se mentir à soi-même ou aux autres quant à la situation; l'incapacité à expliquer la situation aux autres; la colère; la perte d'appétit (dans certains cas, le développement de troubles alimentaires); la perte d'intérêt pour le jeu; la perte d'intérêt pour l'école (mauvais résultats scolaires, besoin éventuel d'aide externe); la perte de concentration; les troubles du sommeil; rêves et cauchemars (notamment au sujet du parent concerné); l'énurésie; l'arrêt des menstruations; et des douleurs psychosomatiques.

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés sont amenés à avoir une relation conflictuelle avec l'Etat

Les exécutions sont par essence des meurtres d'Etat délibérés, prémédités et sanctionnés par un processus légal : elles sont différentes de toute autre forme de décès ou de séparation d'avec un parent qu'un enfant peut expérimenter.

Les enfants peuvent perdre leurs illusions sur le rôle de l'Etat et développer avec lui une relation dommageable. Ils peuvent rejeter l'autorité de l'Etat, refuser de demander ou de recevoir son aide, et devenir hostiles envers les autorités de l'Etat, particulièrement envers celles qui ont décidé et appliqué la peine de mort.

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés peuvent être isolés socialement et rejetés

.....
Lorsque nous entrons dans le tribunal, les gens nous regardaient méchamment, juste parce que nous sommes les enfants de notre père. On peut se demander ce que nous avons fait, nous, des enfants, pour mériter ça.
Misty²

Les enfants de parents condamnés à mort sont souvent stigmatisés par association bien qu'ils n'aient eux-mêmes commis aucun crime. Même longtemps après l'exécution, les enfants peuvent continuer à être assimilés à leur parent exécuté ou dissimuler cet aspect de leur vie.

Les procès impliquant la peine de mort sont très suivis dans les médias et les coupables (présumés) et parfois par association leurs familles sont attaqués et maltraités verbalement et même physiquement.

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés sont souvent laissés sans protection ou ne reçoivent pas les aides et soins adéquats

L'Etat qui condamne un parent à mort a la responsabilité de s'assurer que l'enfant est pris en charge. Or, le plus souvent, ces enfants ne reçoivent que peu ou pas d'aide de l'Etat.

Dans le cas où l'Etat exécute un parent pour avoir tué l'autre parent, il rend en fait l'enfant orphelin.

Les tuteurs de remplacement potentiels, notamment les membres de la famille, peuvent ne pas s'occuper des enfants de parents condamnés

.....
Si l'exécution est menée à bien, nos deux parents auront été assassinés.
Rose Syriani, dont le père a tué la mère³

à mort ou exécutés. Soit parce qu'ils n'en sont pas capables du fait des coûts supplémentaires liés aux soins de l'enfant, ou du fait d'un manque de place, ou parce qu'ils ne le souhaitent pas à cause de la stigmatisation liée au crime ou à cause de la crainte de représailles de personnes affectées par le crime.

Si personne n'est disposé à s'occuper de ces enfants, ils devront subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ils peuvent finir par vivre dans la rue, être vulnérables et exposés à un risque accru de devenir eux-mêmes victimes de crimes, notamment de violences sexuelles et d'exploitation, ou de devenir criminels à leur tour pour survivre.

Dans toutes ces situations l'Etat devrait avoir mis en place des mécanismes de protection de l'enfant. Cela fait partie de leurs droits humains en tant qu'enfants.

Les enfants sont confrontés à des défis particuliers pour rencontrer leur parent détenu dans le couloir de la mort

Pour rendre visite à son parent dans le couloir de la mort, un enfant doit passer par des procédures de sécurité extrêmes et le contact physique avec le parent est limité ou inexistant (le voir à travers une vitre ou une grille). Ceci parce que les détenus du couloir de la mort sont placés dans des conditions maximales de sécurité.

Les enfants doivent parfois faire un long trajet pour rendre visite à leur parent car les prisons dotées d'un couloir de la mort sont souvent peu nombreuses et éloignées; les détenus du couloir de la mort peuvent avoir droit à moins de visites que le reste de la population carcérale ou pas de visites du tout; le contact physique avec le parent détenu dans le couloir de la mort peut être interdit.

.....
Il a manqué toute mon enfance. Etant donné les circonstances, nous avons bien réussi à essayer de maintenir le contact du mieux possible. Ce n'est qu'après que j'ai atteint l'âge de 18 ans et que j'ai eu le droit de lui rendre visite sans restrictions — avant j'avais besoin d'une autorisation notariée du gardien légal — que nous avons réellement pu ... renforcer notre relation et passer le temps nécessaire dans les salles de visite. Nick, fils d'un prisonnier disculpé après 27 ans dans le couloir de la mort. Nick avait quatre ans quand son père a été emprisonné⁴

Les formes indirectes de contact comme les appels téléphoniques peuvent également être limitées ou même interdites.

“... lorsque quelqu’un est condamné à mort..., les gens pensent que la personne va mourir le jour suivant. Et pire encore, ces prisonniers sont emmenés à des kilomètres de leur domicile, et leur famille n’entend plus parler d’eux. Lorsque je visite des maisons dont un habitant a été condamné à mort, les enfants me demandent si leur parent est toujours en vie, parce que les gens du village leur ont dit que leur parent est mort.

Betty, une fille de 16 ans, m’a dit que bien que vivante elle était un corps qui marche sans vie et qu’elle est ressuscitée lorsqu’elle a vu son père en prison après 8 ans. ”

Francis Ssuubi, Wells of Hope⁵

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés subissent une détresse émotionnelle et psychologique particulière

Le fait de connaître la souffrance et l’angoisse du parent (résultant de la menace constante de l’exécution et des conditions dans le couloir de la mort qui sont souvent pires que dans le reste de la prison) peut causer un chagrin déchirant à l’enfant du prisonnier.

L’exécution coupe la relation parent-enfant de façon irréversible qui peut causer à l’enfant une frayeur immense, un sentiment d’impuissance ou de l’horreur. Les enfants peuvent développer des symptômes d’état de stress post-traumatique

(ESPT) qui persistent dans l'âge adulte et durant toute leur vie.

Les adultes qui s'occupent de ces enfants peuvent aussi être tellement attristés par la condamnation ou par l'exécution qu'ils ont du mal à s'occuper des enfants.

“Le syndrome du couloir de la mort... résulte d'une série de circonstances qui, en se conjuguant mutuellement, infligent de graves traumatismes mentaux aux condamnés à mort et entraînent une grave détérioration de leur état physique. Au nombre de ces conditions, on citera notamment les longues périodes d'attente anxio-gènes durant lesquelles les condamnés à mort sont maintenus dans l'ignorance du sort qui leur est réservé, l'isolement et l'absence quasi totale de contacts, voire le régime carcéral imposé aux prisonniers. Les condamnés à la peine capitale, dont la situation est souvent pire que celle du reste de la population carcérale, sont privés de nombreux soins et services essentiels. C'est ainsi, par exemple, qu'un peu partout dans le monde, ils sont victimes des pratiques suivantes: isolement et confinement pendant 23 heures sur 24 dans des cellules exigües et dépourvues d'aération, à des températures souvent extrêmes, sans nutrition ni installations sanitaires adéquates, et sans quasiment aucun contact avec les membres de leur famille ou leurs avocats; recours abusif aux menottes ou à d'autres types d'entraves ou de restrictions; sévices ou agressions verbales; privation de soins de santé (physique et mentale) adaptés, de livres,

.....
Mes souvenirs et mes pensées étaient altérés par l'épais brouillard du chagrin incessant ... Je n'arrivais pas à dormir et je faisais d'horribles cauchemars ... J'avais toujours mal au ventre. Je pleurais tout le temps.

Katherine Norgard, dont le fils était dans le couloir de la mort⁶

de journaux, d'exercice physique, d'éducation, d'emploi ou d'autres types d'activités auxquelles les prisonniers sont habituellement autorisés à se livrer."

Juan Mendez, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁷

Enfants de parents dans le couloir de la mort dans des Etats avec moratoire

Certains Etats n'exécutent pas les prisonniers (à cause d'un moratoire par exemple) mais continuent à condamner à mort ou ne commuent pas les condamnations à mort existantes. Ne pas exécuter est un pas positif et doit être encouragé, les enfants de prisonniers du couloir de la mort peuvent trouver un certain soulagement lorsqu'ils peuvent éviter le traumatisme particulier de l'exécution.

Mais ces enfants continuent à être affectés. Le destin de leur parent demeure incertain car l'état pourrait reprendre les exécutions à n'importe quel moment et le parent demeure dans le couloir de la mort avec tout ce que cela implique.

Les enfants sont affectés par les exécutions publiques aussi bien que secrètes

Les exécutions publiques privent le condamné, ses enfants et les membres de sa famille de leur intimité et de leur dignité. Les enfants peuvent en être psychologiquement traumatisés et souffrir d'une plus grande honte et stigmatisation.

D'un autre côté, le secret sur la détention et l'exécution exacerbe la détresse émotionnelle et psychologique des enfants. Leur refuser l'accès

implique qu'ils ne pourront pas une dernière fois toucher leur parent et lui dire adieu.

Le secret sur le lieu de la tombe du parent exécuté peut empêcher et prolonger le processus de deuil.

“Svetlana Zhuk, mère du prisonnier exécuté Andrei Zhuk, décrivait à Amnesty International à fin 2010 sa douleur de ne pas savoir où son fils est enterré, et comment le fils d’Andrei âgé de huit ans souvent regardait en silence le portrait de son père. ‘Je ne sais pas ce qu’il pense maintenant.’”

Amnesty International⁸

Les enfants ont besoin d'aide même lorsque le parent est disculpé ou que la sentence est commuée

Lorsque le parent est disculpé et relâché, ou lorsque la condamnation à mort est commuée en peine d'emprisonnement, les enfants et leur famille ont besoin de soutien car ils peuvent avoir des difficultés à s'adapter à la nouvelle situation.

Les difficultés peuvent par exemple survenir parce que le contact a été rompu durant l'emprisonnement dans le couloir de la mort car émotionnellement trop dur pour l'enfant, le parent emprisonné ou le tuteur, et qu'il faut maintenant reconstruire la relation.

Enfants de parents condamnés à mort à l'étranger

Les ressortissants de tous les Etats, que ceux-ci aient aboli ou maintiennent la peine de mort, peuvent être passibles de la peine de mort à

Et il devient évident qu'il est impératif d'avoir un système d'aide pour ces condamnés disculpés lorsqu'ils sont libérés car ce que l'Etat fait lorsqu'il les libère est de ne leur donner aucune ressource, aucun support...

Ils sont ainsi sans domicile à moins que la famille, les amis ou les organisations qui ont œuvré à leur libération les aident.

Nick, fils d'un prisonnier disculpé après 27 ans dans le couloir de la mort. Nick avait quatre ans quand son père a été emprisonné⁹

l'étranger (par ex. lorsqu'ils travaillent à l'étranger), et leurs enfants sont également affectés.

Les enfants qui se trouvent dans le même pays que le parent condamné peuvent avoir besoin d'aide pour être rapatriés dans leur pays d'origine ou pour rester auprès de leur parent, selon leur âge et la disponibilité d'autres tuteurs potentiels. Les enfants, qu'ils soient dans leur pays d'origine ou ailleurs, peuvent avoir besoin d'aide pour rester en contact avec le parent et recevoir des informations concernant leur situation.

L'assistance aux ressortissants dans le couloir de la mort et à leur famille dépend énormément de l'Etat concerné et même du consulat concerné. L'obligation selon le droit international d'informer les détenus de leur droit à une assistance consulaire et de leur permettre de contacter les agents consulaires est fréquemment négligée.

Nombre d'enfants concernés et leur situation

Les enfants de parents condamnés à mort ou exécutés sont une population invisible. Que le nombre de personnes condamnées à mort ou exécutées chaque année soit rendu public ou non, les enfants ne sont pas répertoriés.

Les personnes condamnées à mort et par conséquent leurs enfants proviennent majoritairement de milieux pauvres, minoritaires et désavantagés. La situation familiale difficile empire encore lorsqu'un parent est condamné à mort ou exécuté.

Conclusion

Il est flagrant que la situation des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés est beaucoup plus triste que celle des autres enfants de prisonniers. Parmi les enfants de détenus en général, on trouve souvent des exemples de bonnes pratiques qui aident à améliorer la situation ou des histoires d'enfants pour lesquels l'emprisonnement d'un parent a des conséquences moins préjudiciables que pour d'autres. Mais pour les enfants de parents condamnés à mort, la situation est presque uniformément négative.

Certaines de ces conséquences négatives découlent d'un manque de connaissance des besoins des enfants. Certaines sont le résultat délibéré ou inévitable de l'utilisation de la peine de mort. Mais dans tous les cas, l'impact sur les droits de l'enfant est négatif. Le droit des enfants à (entre autres) une relation avec les deux parents afin qu'ils aient la meilleure santé mentale possible et que leurs intérêts soient placés au cœur de toutes les questions les concernant, ce droit est affecté négativement par la condamnation à mort ou l'exécution d'un parent.

Bien que des choses puissent et doivent être entreprises pour aider ces enfants, il est souvent meilleur et plus simple de prévenir les dégâts que d'y remédier. Si on pouvait renoncer à la fois à la condamnation à mort et à l'exécution de la sentence, ces enfants n'expérimenteraient pas ces effets négatifs sur leur santé et sur leur bien-être et ne vivraient pas toute leur vie avec les cruelles et fatales conséquences d'un acte perpétré par l'Etat alors qu'eux-mêmes n'ont commis aucun crime.

Recommandations

- L'impact d'une condamnation pénale (y compris la peine de mort) sur les intérêts de l'enfant devrait être pris en compte lors de la condamnation du parent.

- Les Etats devraient mettre en place un moratoire officiel et immédiat sur l'utilisation de la peine de mort avec l'objectif de la supprimer. Ce faisant, ils devraient s'assurer que le moratoire s'applique à l'imposition de la peine de mort en plus de son exécution et que toutes les peines de mort existantes soient commuées. Lorsque l'abolition est envisagée ou décrétée, les Etats devraient appliquer la révocation rétroactivement aux personnes déjà condamnées à mort.

- En attendant l'abolition, les étapes suivantes doivent être suivies sans délai :

- Les conditions dans le couloir de la mort devraient être améliorées en accord avec les standards internationaux. Les enfants devraient être autorisés à rendre visite à leur parent et à avoir un contact oral et physique lors des visites, à moins que cela ne soit pas dans leur intérêt.

- Un soutien spécialisé devrait être mis à disposition des enfants de parents condamnés à mort ou de leur tuteur, tel que aide au niveau du revenu, des frais de voyage, paiement des frais médicaux et de scolarité, subvention pour les funérailles, soit directement par l'Etat soit par l'intermédiaire d'autres acteurs. Les enfants devraient avoir connaissance de l'existence de ces aides et de la manière d'en profiter. Une aide devrait également être disponible après l'exécution ou en cas de disculpation ou de commutation.

- Les officiers de police, le personnel du tribunal et des prisons, les écoles, les media et toute personne susceptible d'être en contact avec l'enfant ou d'avoir une influence sur la vie d'un enfant dont le parent est ou pourrait être condamné à mort ou exécuté devraient être formés spécialement.
- Les familles devraient être informées de la date de l'exécution assez longtemps à l'avance afin de permettre une dernière visite. Le corps devrait leur être rendu sans frais ou l'emplacement de la tombe leur être indiqué et l'accès autorisé, et les effets personnels du prisonnier leur être rendus.
- Les Etats devraient porter assistance (pratique, psychologique et/ou financière) aux enfants de leurs ressortissants dans le couloir de la mort à l'étranger et à leurs ressortissants eux-mêmes afin de permettre aux enfants de bénéficier de cette aide. Les Etats doivent respecter leurs obligations selon le droit international d'informer les prisonniers de leur droit à une assistance consulaire.

Le 21 mars 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a décidé de tenir une réunion-débat sur les droits humains des enfants dont les parents sont condamnés à la peine de mort ou ont été exécutés. Le Conseil a reconnu (en autres) " les conséquences négatives de l'imposition et de l'application de la peine de mort pour les enfants des personnes concernées et exhort[é] les Etats à apporter à ces enfants la protection et l'assistance dont ils peuvent avoir besoin" (Résolution A/HRC/RES/22/11, adoptée sans vote). Avant cela, le Conseil, dans

sa résolution générale sur les Droits de l'enfant a exhorté les Etats (entre autres) à donner aux enfants de personnes dans le couloir de la mort accès à leur parent et à l'information concernant la situation de leur parent (Paragraphe 68-69 de la Résolution A/HRC/RES/19/37, adoptée sans vote le 23 mars 2012).

Information complémentaire

- Oliver Robertson et Rachel Brett, 'Alléger le fardeau de la condamnation à mort d'un parent sur les enfants' (QUNO, 2013)
- Helen F. Kearney, 'Enfants de parents condamnés à mort' (QUNO, 2012)
- Texas After Violence Project, disponible à l'adresse <http://www.texasafterviolence.org/>
- Murder Victims' Families for Human Rights, projet 'No Silence, No Shame', disponible à l'adresse <http://mvfhr.org/no-silence-no-shame-project>
- Condamnations à mort et exécutions en 2012 (Amnesty International, 2013 - Réf.:ACT 50/001/2013)
- Oliver Robertson, 'Condamnés collatéraux: les enfants de détenus. Recommandations et bonnes pratiques de la Journée de discussion générale 2011 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies' (QUNO, 2012)

Notes

1. Citation autorisée par Murder Victims' Families for Human Rights. Ne peut être reproduite sans autorisation.
2. Ibid.
3. Susannah Sheffer, Renny Cushing et Murder Victims' Families for Human Rights, 'Creating More Victims: How Executions Hurt the Families Left Behind' (Cambridge, Massachusetts, 2006), p10.
4. Transcription de la National Public Radio de 'Talk of the Nation: Life After Exoneration, For The Victims On Both Sides', disponible à l'adresse <http://www.npr.org/2013/04/15/177341744/life-after-exoneration-for-the-victims-on-both-sides>.
5. Francis Ssuubi, Understanding Mental Health in Children of Prisoners, disponible à l'adresse <http://www.wellsofhope.org/understanding-mental-health-in-children-of-prisoners.html>.
6. Katherine Norgard dans l'ouvrage de Rachel King 'Capital Consequences: The Families of the Condemned Tell Their Stories' (New York: Rutgers University Press, 2005), p279.
7. 'Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants' à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 9 août 2012, Réf.: A/67/279, paragraphe 42.
8. Soumission écrite d'Amnesty International au Jour de Discussion Générale sur les enfants de parents incarcérés du Comité des Droits de l'Enfant, disponible à l'adresse http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/Discussion2011_submissions/AI_2011.pdf.
9. Transcription de Talk of the Nation (n4).

AOÛT 2013

Enfants de parents condamnés ou exécutés

Dès l'arrestation et pendant des décennies après l'exécution ou la remise en liberté de leur parent accusé d'un crime capital, la santé mentale et le bien-être des enfants, leurs conditions de vie et leurs relations aux autres peuvent être affectés et souvent de façon dramatique. Le traumatisme de savoir qu'un être cher va être exécuté peut être exacerbé par l'indifférence ou l'hostilité publiques et par des autorités qui soit négligent soit délibérément refusent de considérer la situation de ces enfants.

Leur situation particulière requiert une attention spéciale de façon à comprendre en profondeur l'impact de la condamnation à mort d'un parent sur l'enfant et à s'assurer que ses droits, ses besoins et son bien-être soient respectés dans les cas où un parent est condamné à mort, exécuté, disculpé ou si sa condamnation est commuée.



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

Groupe de travail sur les enfants de
parents incarcérés

<http://www.childrightsnet.org/>

NGOGroup/childrightsissues/

NationalCoalitions

Avec remerciement pour le
financement de la présente publication



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE